



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23/02/2022

N°2067



FRANCE 2030 : ANNICK GIRARDIN, FRÉDÉRIQUE VIDAL ET AGNÈS PANNIER-RUNACHER PRÉSIDENT LA PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE PILOTAGE DE L'OBJECTIF « GRANDS FONDS MARINS » DE FRANCE 2030

Annick Girardin, ministre de la Mer, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement ont installé ce jour le comité ministériel de pilotage « Grands fonds marins » de France 2030 qui précisera les orientations et assurera le pilotage de cet axe du plan. Regroupant les représentants des ministères des affaires étrangères et de l'Europe, de la mer, de l'ESRI, de l'industrie, des armées, de la transition écologique et des outre-mer, des opérateurs spécialisés dans le milieu marin que sont l'Ifremer et le Shom, ce comité s'appuie sur les compétences et l'expérience de personnalités qualifiées, des mondes industriels, scientifiques et maritimes.

La connaissance des grands fonds marins représente un formidable défi, alors que les océans couvrent la moitié de la surface du globe et que les fonds marins restent largement méconnus.

Cette exploration du fond des océans est indispensable pour collecter les données nécessaires afin de répondre aux grands défis environnementaux du XXI^e siècle : évolution de la circulation des eaux profondes sous l'effet du changement climatique, volcanisme sous-marin, surveillance du bon état écologique des aires marines protégées.

Il n'y a pas de politique de protection et d'usage responsable de la mer et de ses ressources sans connaissance. C'est pourquoi le Président de la République a choisi de faire des grands fonds marins un objectif de France 2030, qui consacrera 300 M€ d'investissements. Lors du *One Ocean Summit*, il a rappelé l'objectif de grandes missions d'exploration des fonds marins, indispensables pour les connaître et les protéger mais également pour repousser les limites technologiques de cette exploration.

Cette exploration représente un défi scientifique, technologique et industriel. En effet, les grandes profondeurs océaniques sont difficiles d'accès. La profondeur moyenne des océans est supérieure à 3 500 mètres, profondeur à laquelle la pression est 350 fois supérieure à la pression atmosphérique, la température de quelques degrés seulement et l'obscurité totale.

Annick Girardin, ministre de la mer, déclare : « En octobre, le président de la République a fait appel à notre esprit pionnier pour se lancer dans la grande aventure de l'exploration des fonds marins et en a fait l'un des dix grands objectifs du grand plan d'investissement France 2030. L'exploration des océans est indispensable. Mieux connaître, c'est mieux protéger. France 2030 permet de renforcer la synergie entre ingénieurs, techniciens et scientifiques, et donc de faire émerger de nouvelles technologies de rupture, de nouvelles solutions aux défis techniques de l'exploration des grands fonds. Avec France 2030, les Français ont rendez-vous avec l'Océan. »

Liste des personnalités qualifiées :

- Thomas BURET, iXblue
- Valérie CHAVAGNAC, CNRS
- Christian DUGUÉ, Direction Générale à l'armement
- François LALLIER, Sorbonne Université
- Bernard ROGEL, Amiral (2S) Académie de marine
- Carine TRAMIER, Présidente du Corimer

Contacts presse

Ministère de la Mer

secretariat.presse@mer.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère de l'Industrie

presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou

service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi